Annexe 1

CSE ADAPEI07

Rapport d'activité et de gestion du CSE Exercice 2023

« Le rapport d'activité et de gestion du CSE est établi en application de l'article L.2315-69 du code du travail. Il présente « les informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière [du CSE], de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise ».

Pour rappel : Les missions du CSE et de ses valeurs :

-D'exprimer les réclamations, individuelles et collectives, des salariés de l'entreprise.

-De veiller à l'application des réglementations du travail dans l'entreprise.

- De promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail.

1/Organisation du CSE :

Le CSE est composé de la Présidente, le Directrice Générale Natascha Léonard Binaul

Les membres élus au CSE sont :

Les Titulaires : Brigitte Fond, Sylvie Chanier, Sandra Faloppe, David Moretto, Pascal Poulenard, Pascal Goudard, Frédéric Sassolat, Franck Lemey, Vincent Chavagneux

Les Suppléants : Nathalie Sanchez, Anne Laure Gros, Anne Boveil, Paule Brun, Sylvie Bonnet, Ludovic Arnaud, Bruno Fanget, Vincent Sitzia, Didier OLIOSO, Stephane Ravaux

Le représentant syndical du CSE : David Moretto pour la CGT

2/ Les membres du Bureau, répartition des tâches :

Secrétaire : Brigitte Fond,

-Préparer avec l'employeur l'ordre du jour des réunions du CSE,

Rédiger les procès-verbaux des délibérations du CSE,

- Diffuser les procès-verbaux et gérer la communication.

Secrétaire adjoint : David Moretto,

-Assurer le remplacement du secrétaire du CSE en cas d'absence,
En l'absence du secrétaire du CSE, le secrétaire adjoint devient titulaire et hérite alors de son rôle légal : rédaction de l'ordre du jour, rédaction et diffusion des PV, gestion de la communication du site internet, interface avec les Voyagistes (Vague Océnne , Tohapi etc...)

Trésorier : Vincent Chavagneux,

A pour fonction de gérer financièrement les comptes du CSE, de veiller à la bonne répartition des charges avec la séparation du budget de fonctionnement et du budget des activités sociales et culturelles (ASC).

-Trésorier adjoint : Frédéric Sassola,

Il seconde le Trésorier, il le remplace valablement soit avec son accord pour des tâches particulières, soit en cas d'absence ou d'empêchement dans toutes ses fonctions

Les référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes :
Frank Lemey et Brigitte Fond.
Ont pour objectif de renforcer la capacité des élus à être identifiés par les salariés comme recours possibles face au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes et de proposer des actions de prévention en ces matières.

3/ <u>Les missions du CSE :</u>

•La mission d'aide aux salariés :

Est chargée de pouvoir donner une aide temporaire aux salariées en cas de difficulté financière sous la forme d'un prêt a taux zéro remboursable en plusieurs mensualités.

•Le rôle économique du comité :

Dans le cadre de sa fonction économique, l'instance (comme pour les ex-délégués du personnel) veille à préserver l'intérêt des salariés dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, aux conditions de travail et de formation, à l'égalité professionnelle, à la réorganisation de services ou aux projets de licenciement économique.

•Le CSE a pour mission générale la prévention en matière de santé sécurité et conditions de travail :

Le comité social et économique se doit de garantir des conditions de travail qui protègent la santé et la sécurité des salariés. De la même manière que pour le CHSCT Ce comité est également en charge des questions relatives aux maladies professionnelles et au harcèlement moral. Le CSE est en charge (SSCT**).**

•Le rôle d'alerte du CSE :
En cas d'atteinte aux droits et libertés des personnes, de danger sanitaire grave ou encore de pratiques abusives liées aux contrats de travail, le comité social et économique est en mesure d'agir

●Le rôle social et culturel :

Le rôle social et culturel du comité social et économique est essentiel. IL tend à faciliter l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture à l'ensemble des salariés ainsi qu'à leur famille. Il propose toute l'année des activités diverses et variées et garantit une répartition équitable du budget des œuvres sociales.

A savoir :

- Le versement d'activité sociale et culturelle pour tous les salariés en CDD et CDI
- Billetterie à consulter et commander sur site auprès de Cézam Rhône Alpes qui permet l'accès à des concert, spectacles, parcs de loisirs, sports et bien être, vacances, loisirs, cinéma, musées et envoi, pour lequel le CSE participe à hauteur de 15% avec un maximum de 100€ de participation du CSE /salarié.
- Location de vacances hors juillet -Aout à des prix avantageux à partir de 170€ la semaine en mobil home chez nos partenaires Tohapi et Vague Océane avec une participation de 20€ du CSE.
- Carte cadeaux d'un montant de 100 € pour naissance, pacs ou mariage et départ à la retraite,
- Des prêts de secours aux salariés d'un montant maximum de 300€ par salariés,
- Un plan d'épargne salariale ANCV bonifié en chèques vacances.
- Des chèques vacances ANCV versés en une fois à la période des fêtes de fin d'année.

En préambule dans le cadre de la présentation des comptes pour l'année 2023 il est rappelé :

Dans le cadre de cette présentation, les comptes du C.S.E ont été arrêté le 24/05/23.
Les comptes sont déposés auprès de l'agence du Crédit Mutuel de Davézieux. Notre interlocutrice est Mme Sage.

Dans le cadre de la tenue de sa comptabilité, le CSE Adapei07 ayant des ressources annuelles inférieures ou égales à 153 000€, une comptabilité dite ultra simplifiée est nécessaire.
Pour cela les opérations sont enregistrées sous la forme d'un livre des recettes (sous Excel) et dépenses qui retracent chronologiquement les montants et l'origine des dépenses réalisées ainsi que les recettes perçues.
L'objectif étant de faire la distinction entre le budget des A.E.P (Attributions Economiques et Professionnelles) et le budget des A.S.C (Activités Sociales et Culturelles).
L'ensemble de ce travail permet alors de vous présenter ce jour un état de synthèse simplifié, conformément au règlement de l'ANC (Autorité des Normes Comptables).

4/Utilisation de la subvention de fonctionnement 2023 :

Montant subvention : 15008.94€

Dépenses :

1/Tâches administratives	138.34€	0.92%
Expertises et missions économiques	312.70€	2.08%
2/Formation et conseil juridique	3720€	24.78%
3/Communication avec le personnel	688.19€	4.58%
5/Autres dépenses	371.64€	2.47%

TOTAL DEPENSE : 5230.87€

Nos contrats en cours :

- 1/Société Compte rendu.fr : Rédaction P.V enregistrés

-2/Cabinet Conseil Legrand : Conseil juridique /Formation

-3/ Azimut : Maintenance site internet

- 4/Assurances Macif : Local CSE

-5/ Cartes SIM et leur forfait (Secrétaire et Secrétaire Adjoint)

- 5/Autres Dépenses : ex : Repas ESAT

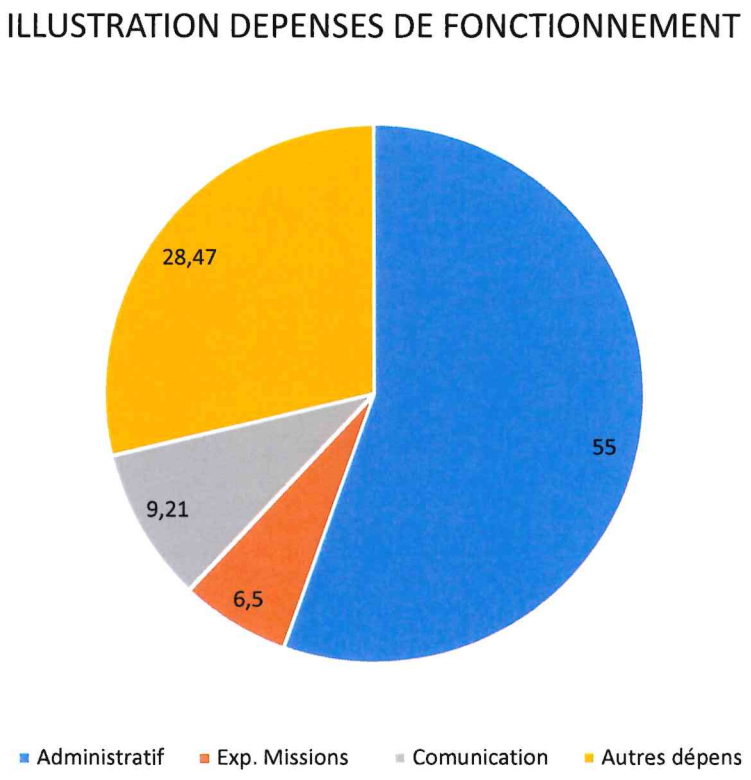

Recettes :

Subvention de l'employeur	**15008€**	**98%**
Expertises et missions	**0**	**0%**
Autres produits	**167.17€**	**1.10%**
TOTAL RECETTES :	**15176.11€**	

EXCEDENT COMPTE DE FONCTIONEMENT AU 25/05/2023 : + 9945.244€

Utilisation de la subvention section ASC (Activités Sociales et Culturelles) :

Montant subvention 2023 : 94715.79€

Evénementielle : (Hellfrich /Carte CEZAM /Carte Cadeaux	**0€**	**0%**
Sport	**0€**	**0%**
Culture Voyage (Tohapi/Vague Océanne /Cap Fun)	**305€**	**5.15%**
Loisirs et Fêtes (CEZAM : ANCV)	**812.6€ cheque ancv 4749€ carte CEZAM Billetterie**	**93%**
Epargne ANCV	**0€**	**0%**
Remboursement subventions	**0€**	**0%**
Secours	**0€**	**0%**
Autres dépenses pacs :	**55.03€**	**0.9%**
TOTAL DEPENSES :	**5921€**	

EVENEMENTIELLE :

Carte cadeaux : de 100€ offerte aux salariés sur justificatifs pour naissance /mariage /départ à la retraite. Ainsi du 1/01/2023 au 25/05/2023 ce sont 8 salariés qui se sont vu remettre 900€ en Shopping-Pass en place des cartes cadeaux, soit 3 naissances/3 mariages/3 PACS.

Pour 2023, l'achat de carte cadeaux d'un montant de 100€ achetées auprès de la société « Illico » n'a pas été nécessaires. En effet le C.S.E dans un soucis d'économies, a fait le choix d'utiliser le surplus de Shopping Pass en place des cartes cadeaux.

Shopping Pass : 40€ Pour tous les salariés en CDD et CDI proportionnel à son ETP données lors des fêtes de fin d'année.

La volonté du CSE a été de répondre à l'attente des salariés car las de l'ancienne formule dite des colis de Noël. De plus le montant alloué à chaque salarié a été légèrement bonifié lors de cette transformation. L'avantage pour l 'équipe du CSE ce support s'avère être plus facile à préparer, gérer et à acheminer auprès de salariés.

LOISIRS ET FETES : auprès de notre partenaire local

Domiciliation : CEZAM Auvergne Rhône Alpes - Antenne Annonay

Pôle Entrepreneurial de Vidalon, 698 Rue de Vidalon, 07430 Davézieux

Les prestations CSE :

-Carte CEZAM : 12€ par salarié ouvrant droit à des réductions citées précédemment.

- La Billetterie : CEZAM.

Avantages offerts par le CSE : 15% de remise (plafond bénéficiaire 100€/salarié maximum)

. En 2023 : 32 salariés ont utilisé cette carte contre 30 en 2022.

-Montant versé CSE : 500€

-Solde : compte d'avance : 350.2€

- Solde : compte de participation : 119.02€

- Chèques ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) :

Pour rappel en 2022 le CSE à bonifié de 10€ /par salarié le montant alloué pour tous les salariés en CDD et CDI.

•Clé de répartition : (Montant en chèque ANCV) en fonction du Coefficient /majoré de 40€ par enfant en chèque ANCV.

-500 : 230€ (en

De 501 à 700 : 210€

De 701 à 900 : 170€

De 901 et plus : 130€.

EPARGNE SALARIALE : Pour campagne 2022 : 20 épargnants avec un rendement de 30% soit

Sport : 0€

Culture voyage :

Depuis 2021 on observe une forte baisse des réservations de mobil home. Les pistes d'analyses retenu sont la période COVID et dernièrement la perte du pouvoir d'achat causé par l'inflation.

De plus afin de rendre plus aisé les réservations, le CSE a fait le choix que les réservations se réalisent directement sur leur site du voyagiste sans passer par le CSE, d'où la perte du flux de recette.

Peut-être qu'une réflexion est à mener pour regagner de la trésorerie en remettant en place la gestion du CSE.

Ainsi pour 2023 on enregistre :

- **Tohapi :** 4 location salariée soit 80€ de participations CSE. **Solde cagnotte : + 884.33€**
- **Vague Océanes** : 1 location salariée soit 20€ de participation CSE. **Solde tirelire + 695€.**

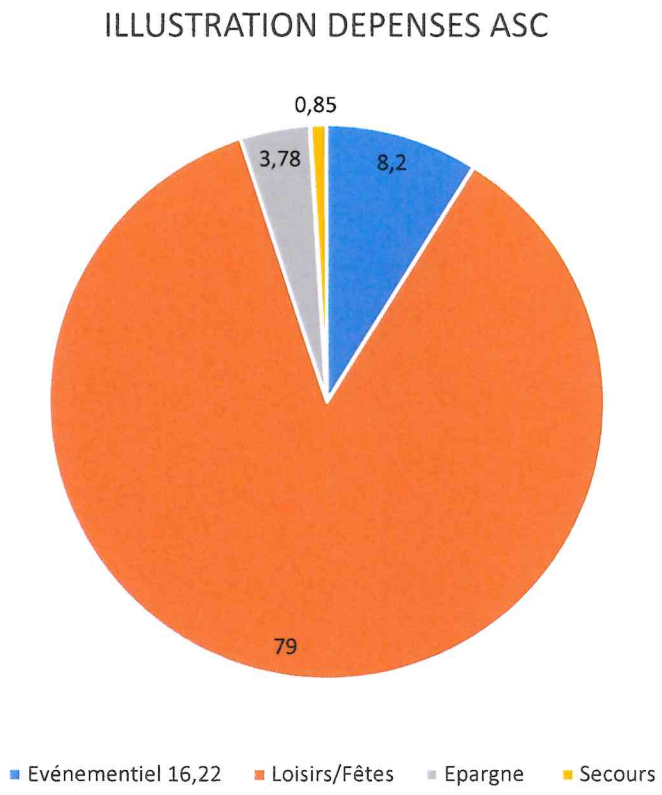

REMBOURSEMENT SUBVENTION : 0 €

SECOURS SALARIE : 0 € pour 2023. En comparaison avec 2022 il y a eu 3 demandes.

Recettes section ASC (Activités Sociales et Culturelles) :

Montant subvention ASC 2023 : 94715.79€

Participation salariée : TOHAPI /V. O	170€	0.1%
Epargne salariale : ANCV	3080€	3%
ANCV (chèques périmés)	0€	0%
Secours aux salariés	120€	0.12%
Autres produits	103.06€	0.1%
TOTAL RECETTES :	**98188.85€**	

EXCEDENT COMPTE ASC AU 25.05.2023 : 89017.22€

SOIT AU BILAN FINAL :

9945.24€+89017.22€ =+ 102 212.46€

Description et évaluation du patrimoine :

Patrimoine évalué à la date du 24/05/2023

Patrimoine immobilier :

- 1 local CSE mis à disposition par l'employeur gratuitement.

- **Patrimoine mobilier :**
- Le local CSE est équipé de : Table de réunions, chaises, 1 réfrigérateur, 1 porte manteau, casiers, fourniture de bureau, 2 armoires de stockage, ,1 téléphone, 1 répartiteur wifi et 1 coffre-fort et ses 2 clés.

- Le CSE possède :

  - 4 ordinateurs portables avec sacoches,

  - 1 porte documents,

  - 1 enregistreur numérique,

  - 2 carte Sim,

  - 3 clés de porte du local.

Le tout remis ce jour 15/06/2023

Le coffre-fort contient :

810€ en Shopping-Pass

Leurs répartitions : (10x40) +(11x30) +(10x6) +(1x20)

La comptabilité a été arrête au 25/05/2023

Solde du compte « Fonctionnement » : 50847.59€

Solde du compte « ASC » : 111167.77€

Livret A :12377.62€

Compte épargne salariale : 4710€.

ETAT DE SYNTHESE SIMPLIFIE

25-05-23

V- ETAT DE SYNTHESE DES RESSOURCES ET DES DEPENSES

ETAT ANNUEL DES RECETTES ET DEPENSES

	DEPENSES	31/12/2022	2023	RECETTES	31/12/2022	2023
section "attributions économiques et professionnelles	tâches administratives	3 943,09 €	138,34 €	subventions de l'employeur	13 569,25 €	15 008,94 €
	expertises et missions économiques	465,01 €	312,70 €	expertises et missions	0	0
	formation et conseil		3 720 €			
	communication avec le personnel	652,20 €	688,19 €			
	autres dépenses	2 015,86 €	371,64 €	autres produits	0	167,17
	sous total I	**7 076,16€**	**5 230,87 €**	**sous total I**	**13 569,25 €**	**15 176,11 €**
	excédent	6 493,09€	9 945,24 €	déficit		
section 'activités sociales et culturelles	évenementielle (HELLFRICH ILLICADO/Cartes	17 006 €	0,00 €	subventions de l'employeur	85 142,38 €	94 715,79 €
	sport			participation des salariés :V.O/TOHAPI	0 €	3 250,00 €
	culture voyages:vague océane/tohapi /cap fun	0 €	305 €	ANCV (épargne salariale)	7 400 €	
	loisirs et fêtes (CEZAM/ANCV)	82 954 €	5 561,60 €	ANCV (remboursement chèques périmés)	0	
	épargne ancv	3 973 €	0,00 €			
	autres dépenses		55,03 €			
	rmb subvention	0	0			
	secours	900	0	secours	360 €	120 €
	autres dépenses	0	0	autres produits	352,39 €	103,06 €
	sous total II	**104 833€**	**5 921,63 €**	**sous total II**	**93 424,77 €**	**98 188,85 €**
	excédent		89 017,22 €	déficit	11 408,23 €	
	TOTAL I+II	**111 909,16 €**	**11 152,50 €**	**TOTAL I+II**	**106 994,02 €**	**113 364,96 €**
	EXCEDENT		102 212,46 €	**DEFICIT**	4 915,14 €	

ETAT DE SYNTHESE SIMPLIFIE

25-05-23

VI- LA DESCRIPTION ET L'EVALUATION DU PATRIMOINE

ETAT ANUEL DE SITUATION PATRIMONIAL :

1-Biens et placements

détail	date d acquisition	valeur à la cloture 31-12-2022	valeur à la cloture25-05-23
ordinateur portable secrétaire	25/03/2013	0 €	0 €
Cafetière Senseo		0 €	0 €
réfrigérateur		0 €	0 €
ordinateur fixe local	09/09/2013	0 €	0 €
ordinateur portable trésorier	28/11/2013	0 €	0 €
ordinateur portable secrétaire	10/12/2020	0 €	0 €
coffre fort local	15/01/2020	0 €	0 €
enregistreur secrétaire	12/03/2020	0 €	0 €

(Amortissement d'un tiers par année d'utilisation)

2- Billèterie

stock de billets	Nbre au 25/05/2023	prix d'achat
TOHAPI	**Cagnotte**	885 €
Vague Océanes*	Nuitéo : 0	0 €
	Cagnotte	695 €
	pass liberto: 0	0 €
cezam	cinéma : 0	0 €
	safari de Peauges : 0	0 €
	aqualone adulte : 0	0 €
	7 aqualone enfant : 0	0 €
	piscine de Vaur :0	0 €
Chèques vacances dans le coffre	(1x230)+(1x70)+(7x10)	370*
***370€ transmis le 7/06/2023 à Magalli Henry au titre de l'épargne salariale**		
Shopping Pass dans le coffre	(10x40)+(11x30)+(10x6)+(1 x20)	810 €

3- Créances (sommes dues au comité)

détail	valeur à la cloture 31-12-2022	valeur à la cloture 25-05-23
créances participants	0 €	0,00 €
autres créances	0 €	0 €
avances/accomptes versés (secour	900 €	0 €

4- Disponibilités

détail des comptes	solde à la cloture 31-12-2022	solde à la cloture25-05-23
compte fonctionnement	36 511,22 €	50 847,59 €
compte ASC	20 231,56 €	111 167,77 €
livret A	12 377,62 €	12 377,62 €

ETAT DE SYNTHESE SIMPLIFIE

25-05-23

épargne salariale ANCV	6 150 €	4 710 €

Espèces : 17,90€ : (1x10€)+(1x5€)+(1x2€)+(0,50€+0,40€)

5- emprunts et dettes (sommes à verser par le comité)

détail	durée	engagement initial	reste dû à la cloture
emprunts auprès des ets de crédit		0	0
fournisseurs		0	0 €
autres dettes(facture repas et déplacement de décembre)	1 mois	0	0
		0	0
		0	0
		0	0

6- Suivi de la subvention fonctionnement et de la contribution reçues par l'employeur

Trésorerie de fonctionnement compte courant	
* Solde 2022	6 049,09 €
* Montant subventions employeur reçu en 2023	15 008,94 €
* Montant utilisé en 2023	5 230,87 €
* Solde au 25/05/2023	9 945,24 €
Trésorerie pour ASC compte courant	
* Solde 2022	-11 408,23 €
* Montant subventions employeurs reçu en 2023	94 715,79 €
* montant utilisé en 2023	5 921,63 €
* Solde au 25/05/23	89 017,22 €
trésorerie livret A	
* solde 31/12/2022	12 377,62 €
* solde au 25/05/2023	12377.62€
trésorerie compte épargne salariale ANCV	
* solde au 25/05/2023	4 710 €

ETAT DE SYNTHESE SIMPLIFIE

25-05-23